



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 14 novembre 2007, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

SURFACES INCONSTRUCTIBLES AU BORD DES COURS D'EAU PLANS N°05_01 et 05_02

Considérant,

- le projet de cartes des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau N°05_01 et 05_02 du 25.08.2007 et l'exposé des motifs établi par le département du territoire,
- l'enquête publique N°1554,
- qu'aucune observation n'est parvenue au département du territoire,
- l'article 15 de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05) et l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. De préavisier favorablement le projet de cartes des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau N°05_01 et 05_02 établi le 25.08.2007 par le département du territoire.

Cette délibération a été prise par 13 voix pour et 1 abstention.

Bardonnex, le 21 novembre 2007

Marc BOHREN, Président